

088-22-55-CA

*Thomas
G. B. K...
M...
r. H. G...*

*Obo
Ruyers*

52-152

Mon cher Maître,

Arhiv
Jugoslavije
Beograd

Vous savez les raisons qui m'ont fait surmonter ma douleur et sortir du silence dans lequel je souhaitais m'enfermer pour me constituer partie civile à l'instruction ouverte par l'assassinat de Sa Majesté le Roi; je vous remercie de m'avoir secondé avec un dévouement dont mon pays et moi vous resterons profondément reconnaissants.

Seule, en effet, la partie civile était en mesure de faire toute la lumière sur les ramifications de cette entreprise de terrorisme international. ~~(qui se proposait d'atteindre, à travers la personne de son Roi, l'unité du pays auquel il avait donné sa vie.)~~

Aujourd'hui cette lumière est faite grâce aux investigations que, sur ma demande, vous avez obtenues des autorités judiciaires françaises; les résultats de cette longue et difficile instruction sont définitivement acquis par l'arrêt de votre Cour Suprême rejetant le pourvoi des accusés; la date est fixée où ils vont avoir à répondre de leur crime devant la justice des hommes. Je puis donc considérer comme achevée la tâche douloureuse que je m'étais imposée.

F (Souveraine d'un pays ami, je remets ma cause et la sienne entre les mains des seuls représentants de la justice française, ne voulant pas) qu'une voix, si autorisée soit-elle, qui s'élèverait en mon nom, puisse faire même supposer que je sépare ces causes de celle de la France elle-même. *mat.*

Je vous prie donc, mon cher Maître, d'assurer, suivant la procédure que vous jugerez convenable, l'exécution d'une décision où vos conseils ont été d'accord avec mes sentiments.

Belgrade, le octobre 1935

F Ayant pleine et entière confiance ~~en~~ ^{en} la justice française, je remets ma cause entre les mains de ses représentants ne voulant pas etc.

A Monsieur
P. Bouvier
SS/nsm
Paris